

St.Alexandre le 5 avril 2007-04-15

Messieurs les commissaires, bonne soirée

Je vous remercie de m'accorder quelques minutes à cette commission.

Mon nom est Hervé Barjol, je suis horticulteur et actionnaire de l'entreprise familiale Les Serres St-Anne à St-Alexandre. L'entreprise a vu le jour en 1979 et a actuellement une superficie de 5 000 mètre carrés.

Je me présente aujourd'hui comme simple producteur à cette commission car je suis aussi membre du conseil d'administration du syndicat des producteurs en serres du Québec pour la région de St-Hyacinthe. Je laisse le soin au syndicat de déposer son mémoire au nom des producteurs en serres du Québec. Vous pourrez avoir tous les chiffres et statistiques de la production en serres du Québec et la vision de l'avenir de la profession.

Mon intérêt à participer à cette commission est de partager avec vous les défis réels et concrets de notre entreprise et non pas des chiffres anonymes d'études et de résolutions.

L'avenir de notre entreprise est lié à 3 enjeux majeurs soit l'énergie, la sécurité du revenu et la mise en marché de nos produits.

Pour ce qui est de la mise en marché, nous faisons affaire avec les grandes centrales d'achats, comme Métro, Canadian Tire et autres. Il est certain que la concentration des achats nous cause des problèmes, mais en offrant un produit de qualité et un service de livraison local, efficace et rapide, nous pourrions toujours tirer notre épingle du jeu. Néanmoins, je pense personnellement qu'une chambre de coordination des produits horticoles ornementaux pourrait grandement améliorer la promotion, la visibilité et surtout l'identification de nos produits en magasin. L'implantation ne se fera pas sans effort, il est donc important de commencer à en parler à partir de maintenant.

De plus, la fin du CSRN et le début du PCSRA a été un dur coup pour nous, la perte d'un programme de sécurité de revenu nous a fragilisé financièrement et nous a rendu vulnérable vis-a-vis de nos prêteurs. Le PCSRA n'a pas agité de façon positive jusqu'à maintenant sur notre entreprise.

Malgré les difficultés, nos marges de référence sont trop stables pour faire intervenir le programme. De plus, la stabilité des bas prix du secteur et l'obligation d'avoir des protections privées sur les structures et les récoltes dans les serres de la part des prêteurs, rendent le PCSRA moins intéressant pour notre entreprise. Concrètement, la fin du CSRN nous a causé une perte moyenne de 16 000\$ par année depuis 2002.

Par conséquent, une solution serait d'avoir un premier niveau d'intervention soit le CSRA, accompagné du PSCRA pour le second niveau si il y a besoin.

Le point le plus important a été la perte, le 1 avril 2006, du tarif électrique BT pour le chauffage des serres. La régie de l'énergie a donné l'autorisation à Hydro Québec d'abolir le tarif B.T. en le remplaçant par le tarif D, soit un augmentation de 60%. Pour une entreprise comme la nôtre, les coûts de chauffage représentent jusqu'à 35% de nos dépenses annuelles. Ce choc tarifaire est très difficile, car les produits provenant d'Ontario maintiennent les prix stables. De plus, le prix du gaz naturel ontarien a toujours été historiquement plus bas qu'au Québec. Durant les années 70-80 l'Ontario a investit dans son réseau de gaz, donc le coût de son transport est moindre. Au Québec, au même moment on nous incité à laisser l'huile et le bois pour l'électricité. Ces augmentations de tarifs n'ont pas été accompagnées de mesure d'aide de transition, seulement des incitatifs pour ceux qui voulaient résilier en 2004.

Après maintes rencontre avec les dirigeants d'Hydro Québec et nos élus, nous en sommes venus à la conclusion, que seul le gouvernement a la possibilité, au moyen d'un décret de fixer ou proposer un tarif pour le secteur horticole comme il le fait pour certaines entreprises énergivores.

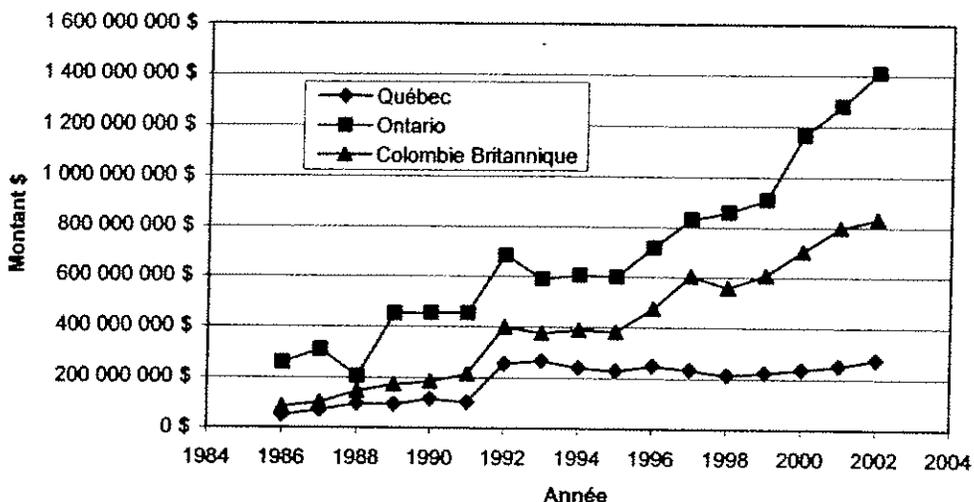
La perte du tarif m'a obligé à licencier 2 ouvriers et à réduire mes productions d'hiver laissant la place à mes concurrents ontariens et américains. Il est primordial pour notre survie que le Québec ait une politique proactive de l'électricité avec des tarifs justes et prévisibles, jumelés à d'efficaces programmes d'économie d'énergie pour l'industrie horticole.

Déjà, notre entreprise a subit des audits sur l'efficacité énergétique et a implanté certaines recommandations, mais il nous manque du temps et des moyens. Toutefois, je vois l'avenir positivement car nous avons passé à travers toutes ces épreuves jusqu'à aujourd'hui.

Des politiques simples et efficaces pourraient favoriser l'épanouissement complet du secteur horticole afin d'arrêter de se faire distancer par nos concurrents de l'Ontario et Colombie-Britannique.

Merci de votre écoute bienveillante et je suis ouvert à vos questions.

Graphique 1 : Capitalisation globale des entreprises serricoles au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, 1986-2002



Source : Statistique Canada, catalogue 22-202

Pourquoi le retard du Québec?

Depuis trois ans, nous réclamons du gouvernement un environnement d'affaires plus propice à la serriculture. Ainsi, les serres ontariennes ont pu se développer grâce à une sécurité du revenu supérieure (CSRN à 10%), un coût de gaz naturel inférieur, davantage de recherche et développement de la part des gouvernements, des normes moins sévères pour la construction de serres, etc.

Solutions à court et moyen termes

Nous estimons que le PCSRA est un programme de gestion des risques économiques d'un secteur. Il ne peut donc agir efficacement en tant que programme de sécurité du revenu dans un secteur où le risque n'est pas économique mais financier. Que les représentants de La Financière agricole, par exemple, persistent à affirmer que le PCSRA est bon pour la serriculture indique alors que notre risque principal en est un de mécompréhension de notre secteur par les intervenants agricoles du Québec.

Si l'on continue d'exiger de l'industrie serricole, secteur très disparate au niveau des produits (des centaines), des tailles d'entreprises et des modes de production, de fournir autant de données économiques que les secteurs sous ASRA pour avoir accès à davantage de sécurité de revenu, nous pouvons aussi bien dire que tout aménagement adéquat au PCSRA sera remis aux calendes grecques.

Versements gouvernementaux en sécurité du revenu dans la production en serre pour les années 2002 et 2003

	2002			2003
	CSRN	CSRA	Total	PCSRA
Légumes de serre	1,1 M\$	2,4 M\$	3,5 M\$	2,1 M\$
Horticulture ornementale	3 M\$	3,5 M\$	6,5 M\$	4,2 M\$
Total	4,1 M\$	5,9 M\$	10 M\$	6,3 M\$

Nombre de producteurs en serre ayant reçus des versements gouvernementaux en sécurité du revenu pour les années 2002 et 2003

	2002			2003
	CSRN	CSRA	Total	PCSRA
Légumes de serre	147	64	211	92
Horticulture ornementale	294	209	503	189
Total	441	273	714	281

Sources : La Financière agricole du Québec, CSRN Winnipeg